



Subventions aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux de l'Université de Toulouse.

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Délibération 2025/03/CA-021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Considérant l'article 10 de la charte des élus étudiants, sur proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Vu la proposition de la CFVU du 11 février 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

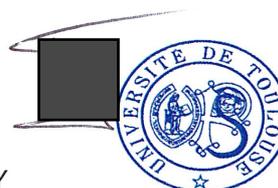
- ACCORDE les subventions 2025 suivantes aux organisations syndicales et associations étudiantes élues aux conseils centraux, pour la durée du mandat restant, pour un montant total de 1577,80€ - Budget Services centraux CRB 101 :



Base annuelle par étudiant : 274,41 € Janv.- fév.- Mars : 68,60€	Conseils	Répartition au prorata du nombre d'élus titulaires	
BOUGE TA FAC AVEC L'AGEMP x E=MC2	CA	4	1 097,60 €
	CFVU	11	
UNI : POUR L'EXCELLENCE ET TA REUSSITE !	CA	1	205,80 €
	CFVU	2	
L'UNION ETUDIANTE : POUR UNE UNIVERSITE SOCIALE, ECOLOGIQUE ET EMANCIPATRICE	CA	1	274,40 €
	CFVU	3	
		TOTAL	1 577,80 €

Toulouse le 10 mars 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

24 mars 2025

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0